

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

jeudi 31 octobre 2019
de 9h00 à 12h30

DURÉE :

1/2 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick LOIZEAU - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

Pensez à utiliser
votre DIF

TARIFS 2019

DIF ÉLUS

(prise en charge par la
caisse des dépôts et
consignation)

Sur devis

TARIFS 2019 : lorsque le financement
est pris sur le budget de la collectivité
(tarifs à la journée)

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière.
- Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant.
- Prévoir ou non une extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes et des emplacements disponibles.
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.

Contenu

- Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles.
- Inventaire des actes de concessions existants.
- Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuée et/ou occupée.
- Présenter chaque procédure possible à mettre en place :
 - * Reprise de terrain commun
 - * Reprise de concession échue
 - * Reprise de concession en état d'abandon
- Développer les contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées.
- Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité.
- Etudes de cas rencontrés dans la collectivité.

Méthodes et ressources

- Etudes de cas et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.
- Apports théoriques et cas pratiques.
- Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies.
- Diaporama et supports de cours dématérialisés (transmis à l'issue de la formation).

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

jeudi 31 octobre 2019
de 14h00 à 17h00

DURÉE :

1/2 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick LOIZEAU - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

Pensez à utiliser
votre DIF

TARIFS 2019

DIF ÉLUS

(prise en charge par la
caisse des dépôts et
consignation)

Sur devis

TARIFS 2019 : lorsque le financement
est pris sur le budget de la collectivité
(tarifs à la journée)

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un site cinéraire situé à l'intérieur du cimetière communal ou Intercommunal.
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et les pratiques de la collectivité.
- Élaborer la mise en place d'une gestion administrative et technique des sites cinéraires et des emplacements traditionnels à réutiliser suite aux reprises administratives.

Contenu

- Les municipalités face aux mutations sociologiques et à la progression de la crémation.
- Rôle et responsabilités des collectivités en matière d'aménagement de site cinéraire.
- La destination des cendres en dehors du cimetière :
 - * Les inhumations d'urnes en terrain privé
 - * La dispersion de cendres en pleine nature
 - * Le transport des urnes à l'étranger
- La destination des cendres dans le cimetière communal ou intercommunal:
 - * Dans un emplacement traditionnel
 - * Dans le site cinéraire : columbarium, cavurnes et jardin de dispersion
- Les exhumations et les retraits d'urne.
- Le cavurne cinéraire.
- La gestion technique et réglementaire du columbarium, la construction, l'esthétique.
- Le règlement des cimetières.
- Les moyens et les outils pour une bonne gestion adaptée aux pratiques des opérateurs funéraires et des évolutions des rituels et demandes des familles endeuillées.

Méthodes et ressources

- Etudes de cas et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.
- Apports théoriques et cas pratiques.
- Diaporama et supports de cours dématérialisés (transmis à l'issue de la formation).

Coupon-réponse
« Formations funéraire » modules n°1 et/ou n°2
Jeudi 31 octobre 2019

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* :

Participe au(x) module(s) : module n° 1 (matin) module n°2 (après-midi)

S'inscrit au repas au tarif unique de 17 € : oui non

Prise en charge financière : par la collectivité autres

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* :

Participe au(x) module(s) : module n° 1 (matin) module n°2 (après-midi)

S'inscrit au repas au tarif unique de 17 € : oui non

Prise en charge financière : par la collectivité autres

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au moins 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée